

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

### **Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance extraordinaire ce 9 août 2021 à 19 h par voie téléphonique.**

Sont présents à cette téléconférence : Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Clémence Nadeau, mairesse suppléante. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

L'avis de convocation a été transmis à la conseillère absente Mme Sylvie Gingras et au maire Yves Charlebois.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Dominic Doucet, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint;

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 1074-2021 du 4 août 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 13 août 2021;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Clémence Nadeau, mairesse suppléante

#### ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2021-220 relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente
2. Période de question
3. Levée de la séance

2021-08-230

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2021-220  
relatif aux infractions pénales générales et autres mesures  
applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente**

Monsieur Pierre-Alexandre Simoneau, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif aux infractions pénales générales et autres mesures applicables par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente ».

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Aucune question

**2021-08-231**

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 05. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

Je, Clémence Nadeau, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.